

HOLDING LEOINVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 16 ter chemin de Braouet
33260 LA TESTE-DE-BUCH
920 690 740 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juillet,
A dix heures,

Monsieur Mathieu PUBERT, demeurant 16 ter chemin de Braouet, 33260 TESTE-DE-BUCH,

Associé Unique de la société HOLDING LEOINVEST,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Mathieu PUBERT, Associé Unique, constate qu'à la suite de réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Mathieu PUBERT

 Mathieu PUBERT